



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 19 septembre 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h20.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS (à partir du 1.1.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.4) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.4), M. Emile BRIOT (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.2), M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.2), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.4), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 2.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.4), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.2), M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.2), Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.2.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.2) **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.4) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 0.2) **Marchaux** : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise** : M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.4) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.5) **Vorges-les-Pins** : M. Sylvain DOUSSE (suppléant de Mme Julie BAVEREL) (à partir du 1.1.2)

Etaient absents : **Besançon** : M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Francois** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, P. BONTEMPS (jusqu'au 1.1.3), P. BONNET, YM. DAHOU, A. GHEZALI (à partir du 0.2), P. JEANNIN, S. JOLY, JS. LEUBA (jusqu'au 5.7), C. MICHEL (à partir du 2.3), M. OMOURI, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), I. SUGNY (jusqu'au 1.2.1), C. BOTTERON (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. CUCHE (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN (à partir du 1.1.4)

Mandataires : E. MAILLOT, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), L. FAGAUT, M. LOYAT, M. ZEHAF (à partir du 0.2), A. POULIN, C. LIME, P. CURIE (jusqu'au 5.7), D. DARD (à partir du 2.3), J. GROSPERRIN, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.2.1), P. CORNE (à partir du 1.1.1), D. PARIS, JY. PRALON (à partir du 1.1.1), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.4)

Délibération n°2016/003337

Rapport n°1.1.2 - Décision modificative n°2

Décision modificative n°2

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

La Décision Modificative n°2 comprend essentiellement :

Sur le budget principal :

- la notification de l'éligibilité au FPIC (+ 1 734 K€ en recettes),
- des dépenses nouvelles (+ 509 000 € dont 293 000 € correspondent à un simple ajustement du calendrier des crédits de paiement d'une AP en cours) financées essentiellement par redéploiements de crédits.

Sur le budget annexe Transports :

- des dépenses nouvelles (250 K€) financées par emprunt,
- des opérations comptables équilibrées en dépenses et en recettes (31 253 K€ en recettes et en dépenses).

Suite aux notifications des dotations (+ 1 734 K€), le budget 2016 fait l'objet d'ajustements en recettes dans le cadre de la présente décision modificative.

La DM2 2016 intègre parallèlement, en dépenses nouvelles 509 000 €, financées en grande partie par des redéploiements de crédits, et pour le solde, par des recettes nouvelles ou à partir de l'enveloppe « projets d'investissement » votée en DMI.

S'agissant du budget annexe Transports, des dépenses nouvelles sont prévues à hauteur de 250 K€ pour réaliser des travaux de mise aux normes du dépôt de bus de Planoise en matière d'assainissement. Celles-ci sont financées par recours à l'emprunt. Des mouvements en dépenses / recettes sont par ailleurs intégrés dans le cadre de cette décision modificative (opération d'ordre et régularisation de TVA).

I. Budget principal

A/ FPIC

Par notification du 6 juin 2016, le territoire du Grand Besançon est à nouveau éligible au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Instauré par la Loi de Finances 2012, il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Rappelons que la CAGB a été éligible au FPIC en 2012 et 2013 et a bénéficié en 2014 du dispositif de sortie du fonds (avec une attribution pour 2014 de la moitié de la dotation obtenue en 2013). En effet en 2014, le territoire du Grand Besançon a perdu l'éligibilité en se situant à un rang du dernier éligible. En 2016, le rang de la CAGB est 1 150^{ème} et le rang du dernier éligible est 1 230^{ème} : le Grand Besançon s'est donc éloigné des dernières places même s'il en reste relativement proche.

Le territoire percevra 4 774 406 € en 2016 dont 1 734 253 € pour la part EPCI conformément à la répartition de droit commun retenue.

Recettes de fonctionnement en 73

1 734 253 €

B/ Les dépenses nouvelles

Les dépenses nouvelles ci-après intégrées au projet de décision modificative correspondent à des dépenses non connues ou non chiffrables au moment du vote de la DMI et a fortiori du budget primitif. Leur volume (soit 509 K€) reste très limité, représentant moins de 0,5 % du volume du budget primitif. Elles sont financées par des redéploiements de crédits, des recettes nouvelles ou à partir de l'enveloppe « projets d'investissement ».

Honoraires juridiques

Suite à la saisie des cabinets d'avocats pour deux prestations particulières et exceptionnelles concernant le dépôt d'une question de constitutionnalité sur la composition du conseil de communauté et des études liées à l'extension du périmètre, une inscription de crédits complémentaires à hauteur de 15 000 € est proposée au titre des honoraires juridiques.

Dépense de fonctionnement 011	+ 15 000 €
-------------------------------	------------

Prospective

Il est demandé d'augmenter les crédits consacrés à la prospective de 75 000 € afin de pouvoir engager des études sur :

- les impacts humains, financiers, fiscaux et organisationnels d'un passage de la communauté d'agglomération en communauté urbaine,
- la préfiguration du projet de territoire dans le cadre de la réflexion engagée sur le schéma d'aménagement.

Dépenses de fonctionnement 011	+ 75 000 €
--------------------------------	------------

Acquisition de mobilier pour le bâtiment Le SIGNAL

Le bâtiment Le SIGNAL situé dans le parc d'activités Besançon-Franche-Comté TGV, sera livré en novembre 2016. Le Grand Besançon en sera locataire sous la forme d'un BEFA (Bail en l'Etat Futur d'Achèvement) pour une surface de 600 m².

Il s'agit pour le Grand Besançon de jouer un rôle moteur pour la dynamisation du site et favoriser la mise en réseau des acteurs de l'éco-innovation. Une campagne de prospection est en cours en direction des structures publiques (Région, ADEME, Maison de l'environnement, Agence de la biodiversité...) et privées (espace affaires...) pour l'occupation de ces locaux. Le Signal pourra également être utilisé comme lieu événementiel et de réunion (Pôle Energie, et Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté notamment).

Dans cette perspective, il convient d'acquérir le mobilier destiné à équiper cet espace, conduisant à intégrer à la présente décision modificative un crédit d'investissement de 100 K€. Cet espace sera occupé pour partie par la plateforme Eco-Innovation (voir rapport spécifique 3.5).

Cette inscription intervient par redéploiement des crédits destinés initialement aux participations à verser sur la ZAC Hauts du Chazal (les travaux sur le carrefour RD 11 faisant finalement l'objet d'un paiement en direct par le budget annexe transports).

Dépenses investissement 204	- 100 000 €
Dépenses investissement 21	+ 100 000 €

Habitat - PLH 2006-2012

Il est proposé d'ajuster l'échéancier des crédits de paiement (CP) de l'autorisation de programme PLH 2006-2012 (subventions accordées sur fonds propres du Grand Besançon en faveur des opérations de production de logements locatifs publics agréées).

Dans le cadre de cette AP, les versements de subvention sont déterminés par l'avancement opérationnel des travaux de construction portés par les bailleurs publics.

Ainsi, pour l'exercice budgétaire 2016, les demandes de versements d'ores et déjà réceptionnées au Grand Besançon cumulées avec celles annoncées par les bailleurs avant la fin de l'année conduisent à un montant global de versements supérieur aux CP 2016 prévus au vote du BP 2016.

Il est donc proposé de porter les CP 2016 à hauteur de 1 050 000 € (contre 757 K€ inscrits au BP 2016) de manière à ce qu'ils permettent de satisfaire les demandes de versement d'acomptes et de soldes des subventions portant sur l'opération « Subventions PLH 2006-2012 Construction de logements locatifs publics », soit une augmentation de 293 K€.

Le reste à couvrir sur cette AP s'élève à 742 K€ sur 2017/2018 pour un total d'AP de 7,4 M€.

Dépenses investissement 204	+ 293 000 €
-----------------------------	-------------

Industries Culturelles et Créatives

Un marché de prestation pour la gestion et l'animation d'un lieu destiné aux industries créatives et culturelles (ICC) au 52 rue Battant sera prochainement lancé, pour une durée d'un an (renouvelable 2 fois), sur la base d'un budget prévisionnel annuel de 70 K€ comprenant :

- l'animation physique du lieu sur la base de 5 jours ouvrés minimum,
- la proposition et la mise en œuvre d'un programme d'animation des acteurs des industries culturelles et créatives à l'échelle de l'agglomération.

Pour ce faire, il est proposé de redéployer les crédits prévus pour la contribution au Syndicat Mixte Besançon Franche-Comté TGV qui ne sera pas appelée en 2016 (dissolution cette fin d'année).

Dépenses de fonctionnement 65	-26 000 €
Dépenses de fonctionnement 011	+26 000 €

Mise en place d'un FABLAB à Planoise

La mise en place d'un Fablab à Planoise à partir de la rentrée de 2016 nécessite d'inscrire des crédits à hauteur de 60 K€ (aménagement, matériel et mobilier). La gestion de ce lieu se fera en régie (cf. délibération au conseil du 30.06.16).

Il est proposé d'utiliser à cet effet les crédits disponibles sur l'enveloppe « projets d'investissement » créée en DMI et destinée à faire face aux dépenses d'investissement à venir prévues au PPIF.

C/ Nouvel équilibre du budget principal

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 1 644 253 € pour atteindre 26 709 967,17 €.

L'enveloppe « projets d'investissement » est pour sa part majorée de 1 351 253 € (liée directement à l'apport du FPIC). Cette enveloppe sera reconduite sur 2017 pour faire face aux engagements pris dans le cadre du PPIF avec un effort d'investissement supplémentaire de 17 M€ sur la durée du mandat, décidé en début d'année 2016.

Dépenses d'investissement 21	+ 1 351 253 €
------------------------------	---------------

L'équilibre global du projet de décision modificative n°2 est ainsi le suivant :

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM I 2016	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM I 2016	Recettes DM2	TOTAL
Réel	84 908 105,49	90 000,00	84 998 105,49	110 674 663,86	1 734 253,00	112 408 916,86
Ordre	9 653 983,00		9 653 983,00	8 953 138,80		8 953 138,80
Virement de section à section	25 065 714,17	1 644 253,00	26 709 967,17			0,00
TOTAL	119 627 802,66	1 734 253,00	121 362 055,66	119 627 802,66	1 734 253,00	121 362 055,66
Section d'investissement	Dépenses BP + DM I 2016	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM I 2016	Recettes DM2	TOTAL
Réel	35 667 102,18	1 644 253,00	37 311 355,18	9 900 543,81	0,00	9 900 543,81
Ordre	8 953 138,80		8 953 138,80	9 653 983,00		9 653 983,00
Virement de section à section			0,00	25 065 714,17	1 644 253,00	26 709 967,17
Besoin de financement par emprunt				0,00	0,00	0,00
TOTAL	44 620 240,98	1 644 253,00	46 264 493,98	44 620 240,98	1 644 253,00	46 264 493,98

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (IV).

II. Budget annexe Transports

A/ Investissement

AP/CP Travaux de mise aux normes et réhabilitation des dépôts

Une mise aux normes du réseau d'assainissement du dépôt de bus de Planoise sis rue Branly s'avère indispensable afin de respecter les conditions de rejet dans le réseau public.

Dans ce cadre, une demande de subvention est en cours auprès de l'Agence de l'eau, pour un montant estimatif de 320 K€, sur une opération estimée au total à 780 K€.

A ce jour, les crédits restants s'élèvent à 530 K€. Or, le Grand Besançon doit disposer de la totalité des crédits pour engager l'opération. Pour ces motifs, un complément de 250 K€ est nécessaire. La recette sera inscrite en 2017 (voir détail dans la révision de l'AP).

Dépenses investissement en 23	+ 250 000 €
-------------------------------	-------------

AP/CP Voie en site propre bus TEMIS - Campus - Gare Viotte

Il est proposé de modifier la répartition par chapitres au sein des CP 2016, le montant des crédits inscrits sur le chapitre 20 (études) se trouvant insuffisant. Le montant total de l'AP ainsi que l'échéancier de CP ne sont pas modifiés ; il n'est donc pas nécessaire de réviser l'AP/CP lors de cette session budgétaire.

Dépenses d'investissement 20	+ 100 000 €
Dépenses d'investissement 23	- 100 000 €

B/ Opérations comptables en dépenses et recettes : neutre budgétairement

Opérations patrimoniales sur l'opération Tramway

Une opération d'ordre comptable concernant les travaux de réalisation de la ligne de tramway est nécessaire. Il s'agit de basculer les études (chapitre 20) en immobilisations définitives (chapitre 21) afin de pouvoir procéder aux amortissements et à la récupération du FCTVA.

Ces écritures d'ordre, équilibrées en dépenses et recettes sont inscrites en dehors de l'AP/CP afin de ne pas perdre la lisibilité du suivi financier de l'opération.

Dépenses d'investissement 041	+28 519 252,88 €
Recettes d'investissement 041	+28 519 252,88 €

Transfert de droit à déduction

Dans le cadre de la DSP pour les activités de transport urbain régulier, le Grand Besançon ne peut pas être assujéti s'agissant d'une activité déléguée dont il ne perçoit pas directement les recettes : il récupère donc la TVA sur ses dépenses d'investissement via un transfert de droit à déduction.

A ce jour, le transfert de droit à déduction relatif à ces activités (hors Tramway et voie en site propre) a généré l'encaissement de 1 276 916,98 €, qui doivent être comptabilisés en recette réelle du budget annexe, pour la période allant du 1^{er} trimestre 2014 au 3^{ème} trimestre 2015, et 90 419,76 € concernant la période du 4^{ème} trimestre 2016.

Il est ainsi proposé dans le cadre de la présente décision modificative de constater la récupération de TVA concernant les opérations ayant donné lieu à un transfert de droit à déduction auprès du délégataire de service public du transport urbain.

L'opération est équilibrée en dépense et en recette et nécessite également des opérations d'ordre équilibrées au chapitre 041.

Dépenses d'investissement 20	+ 1 490 €
Dépenses d'investissement 21	+ 1 154 822 €
Dépenses d'investissement 23	+ 211 026 €
Dépenses d'investissement 041	+ 1 367 338 €
Recettes d'investissement 041	+ 1 367 338 €
Recettes d'investissement 27	+ 1 367 338 €

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié et atteint 4 750 839,74 €.

Le besoin de financement par emprunt, hors revolving est augmenté de 250 000 €, dans l'attente de la notification de la subvention mentionnée ci-dessus.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée (11 401 600 €).

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 2016	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM 2016	Recettes DM2	TOTAL
Réel	36 603 922,75	0,00	36 603 922,75	45 168 604,71	0,00	45 168 604,71
Ordre	4 067 529,22		4 067 529,22	253 687,00		253 687,00
Virement de section à section	4 750 839,74	0,00	4 750 839,74			0,00
TOTAL	45 422 291,71	0,00	45 422 291,71	45 422 291,71	0,00	45 422 291,71
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 2016	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes BP + DM 2016	Recettes DM2	TOTAL
Réel	42 816 707,95	1 617 338,00	44 434 045,95	18 772 080,79	1 367 338,00	20 139 418,79
Ordre	753 687,00	29 886 590,88	30 640 277,88	4 567 529,22	29 886 590,88	34 454 120,10
Virement de section à section			0,00	4 750 839,74	0,00	4 750 839,74
Besoin de financement par emprunt				15 479 945,20	250 000,00	15 729 945,20
TOTAL	43 570 394,95	31 503 928,88	75 074 323,83	43 570 394,95	31 503 928,88	75 074 323,83

Une présentation par chapitre est présentée ci-après (IV).

III. Besoin de financement par emprunt

La présente décision modificative ne se traduit par aucune inscription nouvelle d'emprunt dans le cadre du budget principal ainsi que sur les budgets annexes hors Transports.

Sur le budget annexe Transports, l'augmentation des inscriptions d'emprunt est de 250 K€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°2			
	BP + DM I 2016	DM N°2	Total
Budget principal	0		0
Budget annexe TRANSPORTS	15 479 945	250 000	15 729 945
Budget annexe DECHETS	0		0
Budget annexe CRR	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0
TOTAL	15 479 945	250 000	15 729 945

IV. Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
011	Charges générales	116 000,00	73	Impôts et taxes	1 734 253,00
65	Subventions	-26 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	1 644 253,00			
TOTAL		1 734 253,00	TOTAL		1 734 253,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
204	Subventions d'équipements versées	193 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 644 253,00
21	Immobilisations corporelles	1 451 253,00			
TOTAL		1 644 253,00	TOTAL		1 644 253,00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° I	Chap.	Objet	DM n° I
20	Immobilisations incorporelles	101 490,00	021	Virement de section	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 154 822,00	16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00
23	Immobilisations en cours	361 026,00	27	Autres immobilisations financières	1 367 338,00
041	Opérations patrimoniales	29 886 590,88	041	Opérations patrimoniales	29 886 590,88
TOTAL		31 503 928,88	TOTAL		31 503 928,88

A l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision modificative n°2 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 80

Contre : 0

Abstentions : 12

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 SEP. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

1^{er} Vice-Président